

NUMERO : 2024- 598

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R 2122-8,

Vu la délibération n° 2020-058 du 05 juillet 2020 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération n° 2020-061 du 05 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints,

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de procéder à une délégation de signature, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints,

### **ARRÈTE :**

**Article 1** : Délégation est donnée à Madame Fiorella DIACONO, adjoint administratif affecté à la Direction des affaires juridiques, pour signer :

- les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la délivrance des expéditions de ces registres,
- la certification exécutoire des actes administratifs suivants :
  - les délibérations du Conseil municipal,
  - les décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal,
  - les arrêtés de délégations de fonctions et/ou de signature.
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- les bordereaux d'envoi,
- la légalisation des signatures.

**Article 2** : Cette délégation de signature est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité.

**Article 3** : Le présent arrêté aura effet à compter de la date de notification à l'intéressée. Les litiges au présent arrêté peuvent être portés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans le délai de deux mois suivant sa notification et/ou de sa mise en ligne.

**Article 4** : Le présent arrêté sera transmis en sous-préfecture, inscrit au registre des actes de la mairie, publié sur le site de la ville de Sarcelles.

**Article 5 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarcelles, le 03 DÉCEMBRE 2024 .

Le Maire,  
Patrick HADDAD



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'agent :